

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
1^{er} AVRIL 2021

DATE d'AFFICHAGE
13 AVRIL 2021

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 38
Présents : 29
Votants : 35

L'an deux mille vingt et un,
le 6 avril à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au Forum de Nivillac en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Patrick BEILLON, - Christian BILLY, - Mme Anne-Cécile BLANCHARD, - MM. Jean-François BREGER, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Muriel CLERY, - MM. Jean-Paul DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Samuel FERET, - Guillaume FREDET, - Patrick GERAUD, - Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Denis HILLAIREAU, - Bruno HUBERT, - Jean-Marie LABESSE, - Mme Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC, - M. Bruno LE BORGNE, - Mme Geneviève LE GOUALLEC, - MM. Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mme Muriel MALNOE, - M. Noël PAUL, - Mme Odile PROVOST, - MM. Patrice RENARD, - Bertrand ROBERDEL, - Mme Isabelle SIRLIN.

Etaient Absents Excusés : Mme Laurence BAUDAIS, - M. Michel CRIAUD, - Mme Annie DRENO, - M. Alain HALIMI, - Mmes Nicole KORN, - Christine LE CADRE, - Mireille LUCAS, - Jocelyne PHILIPPE, - Régine ROSSET.

Mme Laurence BAUDAIS donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse CABON

M. Michel CRIAUD donne pouvoir à M. Jean-Paul DANIEL

M. Alain HALIMI donne pouvoir à M. Jean-François BREGER

Mme Nicole KORN donne pouvoir à M. Noël PAUL

Mme Christine LE CADRE donne pouvoir à M. Bruno HUBERT

Mme Mireille LUCAS donne pouvoir à M. Jean-François BREGER

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Béatrice DENIGOT a été élue Secrétaire.

DELIBERATION N°35-2021 – FINANCES – TARIFS 2021 DES DIFFERENTS SERVICES COMMUNAUTAIRES

Au vu des orientations budgétaires (DOB) débattues par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 16 mars 2021, M. Guy DAVID, Vice-président en charge des finances informe le conseil qu'aucune augmentation des tarifs existants ne sera appliquée en 2021.

Il convient cependant d'apporter des modifications aux tarifs des services suivants :

- Pour la piscine, sur proposition de la commission Sports lors de sa réunion du 23 février 2021, élargissement du tarif réduit, à l'unité (3,50 €) ou pour 10 entrées (+1 gratuite, 33,75 €) à partir du 1^{er} juillet 2021 aux publics suivants :

Etudiants et apprentis,

Demandeur d'emploi,

Personnes bénéficiaires des minimas sociaux,

Personnes bénéficiaires de l'AHA (Allocation Adulte Handicapé),

Personnes titulaires d'une carte CNAS,

Résidents des structures d'hôtellerie de plein air du territoire d'Arc Sud Bretagne, sans piscine après signature d'une convention entre la Communauté de Communes et la structure avec justificatif fourni par le gestionnaire de la structure,

Plaisanciers en escale au port de La Roche-Bernard après signature d'une convention entre la Communauté de Communes et la Compagnie des Ports du Morbihan avec justificatif fourni par le gestionnaire du port.

Ce tarif serait applicable sous la condition pour l'utilisateur justifiant de sa situation.

- Pour les gens du voyage, création de nouveaux tarifs suite à la mise en place de bornes de télégestion sur l'aire d'accueil de Muzillac :
 - Borne de télégestion emplacement : 2 € par jour (à la date de mise en service),
 - Borne de télégestion eau : 3 € le m³ (à la date de mise en service),
 - Borne de télégestion électricité : 0,17 € le KW/heure (à la date de mise en service).Les anciens tarifs resteront applicables jusqu'à la date de mise en service des bornes de télégestion et en cas de problème technique sur la borne.

Les tarifs 2021 appliqués par la Communauté de Communes se trouvent récapitulés en annexe.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les modifications tarifaires des services présentés ci-dessus,
- **ADOpte** l'ensemble des tarifs présentés en annexe.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 13/04/2021
Le Président,

